

22



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 25 mars 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 25 mars 2009

10 h

Prière.

Le président de la Chambre rappelle que la période prévue pour les félicitations se limite à 10 minutes, à raison de 60 secondes au plus par intervention.

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, qui exhortent le gouvernement à accélérer la vente et la réouverture de l'usine Weyerhaeuser, à Morrison Cove. (Pétition 28.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Stiles :

39, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;

par M. Fitch, au nom de M. Alward :

40, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*.

M. C. LeBlanc donne avis de motion 45 portant que, le jeudi 2 avril 2009, appuyé par M^{me} Blaney, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement, y compris les études, les rapports, les statistiques sur les transports — dont le nombre d'appels en réponse à des appels d'urgence 911, le nombre d'appels interhospitaliers, le nombre d'appels entre des foyers de soins et des hôpitaux ou le transport non urgent entre des foyers et des hôpitaux —, relativement aux services d'ambulance au Nouveau-Brunswick depuis le 1^{er} avril 2005.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Holder, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis de l'intention de l'opposition d'étudier les affaires émanant de l'opposition dans l'ordre suivant le jeudi 26 mars 2009 : étude de la motion 39, deuxième lecture des projets de loi 40 et 30 et reprise du débat sur la motion 29.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 33, après quoi elle reprendra le débat ajourné sur le budget (motion 29).

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, M. Fraser assume la présidence.

Après un autre laps de temps, M^{me} C. Robichaud reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

33, Loi modifiant la Loi sur les travaux publics.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le débat reprend sur la motion 29, dont le texte suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se poursuit. M. Fraser reprend la suppléance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.